

Le 02 octobre 2026

A l'attention Mesdames et Messieurs les
Résidents
Résidence Robert LEBAS
Résidence Le Béguinage
Notre Dame de Gravenchon
76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Objet : Loyer au 1^{er} juillet 2026

Madame, Monsieur,

Conformément à votre contrat de séjour, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le montant du loyer mensuel qui vous sera demandé à compter du 1^{er} juillet 2026.

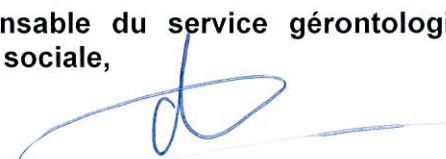
Etabli en fonction de l'évolution de l'indice INSSE de référence des loyers entre le 4^{ème} trimestre 2024 et le 4^{ème} trimestre 2025, ce nouveau loyer correspond à une hausse de 0,79%.

- Pour Robert LEBAS F1 : 612,23€
 F2 : 710,07€
- Pour Le béguinage F1 : 587,88€
 F2 : 720,19€
- Meublés Jeunes : F1 321,86€

Le conseil d'administration a délibéré les montants des redevances mensuelles d'occupation des résidences autonomie le 30 septembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Responsable du service gérontologie et
action sociale,**


Carole DE CUVILLON